

Image not found or type unknown



Suppression de compte sur le net

Par **titelodu84**, le **29/11/2009** à **14:35**

Bonjour, rnrnsi un de vos ex copain vous avez donné son mot de passe msn et facebook, suite a une dispute vous décidez de supprimer son compte facebook et un compte d'un site de rencontre. Cet ex vous dit qu'auprès d'un ami gendarme il portait plainte contre atteinte à la vie privée. rnJe voudrais savoir si cette plainte a lieu d'être et si surtout la personne risque quelque chose ?rnje vous remercie d'avance